



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

SLOW

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-03 PETR (R3)

Objet : Approbation du compte administratif 2019

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis du Bureau du 22 janvier 2020,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion,

Considérant que, pour voter le compte administratif, la Présidente doit quitter la séance, et être remplacée par un membre du Comité Syndical élu à cet effet,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

Christine ROBIN, Présidente du PETR, ne prenant pas part au vote,
à l'unanimité

APPROUVE sans réserve le compte administratif annexé à la présente délibération pour l'année 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement avec les résultats rappelés ci-dessous :

ANNÉE 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RÉSULTAT DE CLÔTURE	523 975,35 €	- 23 418,66 €	500 556,69

Christine ROBIN,
Présidente

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-04 PETR (R4)

Objet : Approbation du compte de gestion 2019

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRÉS	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBÉLIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis du bureau du 7 mars 2018,

Considérant que le Comité Syndical doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2019,

Considérant que le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le Trésorier principal concorde avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par la Présidente du PETR,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE sans réserve le compte de gestion annexé à la présente délibération pour l'année 2019.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MACONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 5 février 2020

à Chamay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-07 PETR (R7)

Objet : Vote du budget primitif 2020

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Collette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DÉYNOUX
Jean-François FARENC

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLOW

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

Vu les articles L.1612-1, L.1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction M14,
Vu l'avis du Bureau syndical du 22 janvier 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020 proposé par la Présidente,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le Budget primitif 2020 présenté en annexe, au niveau des chapitres.

Christine ROBIN,
Présidente



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Numéro SIRET : **20007621400028**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE MACON MUNICIPAL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2019

Code INSEE

71105

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BUDGET PRINCIPAL

2019

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	115 092
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	99,68%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL
I - INFORMATIONS GENERALES
I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET
B
POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 660 860,72	G 706 520.46
	Section d'investissement	B 222 681.85	H 214 729.82
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 478 315.61	I (si excédent) 478 315.61
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 15 466.63	J (si excédent) 15 466.63
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		899 009.20 = A+B+C+D	1 399 565.89 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 272 119.61	L 98 599.14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 272 119.61	= K+L 98 599.14
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 660 860.72	= G+I+K 1 184 836.07
	Section d'investissement	= B+D+F 510 268.09	= H+J+L 313 328.96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 171 128.81	= G+H+I+J+K+L 1 498 165.03

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 272 119,61	L 98 599,14
13	Subventions d'investissement	0,00	98 599,14
20	Immobilisations incorporelles	227 870,40	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 249,21	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	341 526,00	187 079,29	16 318,60	0,00	138 128,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 700,00	390 542,96	0,00	0,00	69 157,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00	50 875,34	9 192,57	0,00	7 632,09
Total des dépenses de gestion courante		868 926,00	628 497,59	25 511,17	0,00	214 917,24
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 579,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		885 505,00	628 497,59	25 511,17	0,00	231 496,24
023	Virement à la section d'investissement (2)	289 547,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	6 853,00	6 851,96			1,04
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		296 400,00	6 851,96			289 548,04
TOTAL		1 181 905,00	635 349,55	25 511,17	0,00	521 044,28
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	703 590,00	527 000,62	177 236,69	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,45	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		703 590,00	527 002,07	177 236,69	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 281,70	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		703 590,00	529 283,77	177 236,69	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		703 590,00	529 283,77	177 236,69	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		478 315,61				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	433 800,00	134 804,40	227 870,40	71 125,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	136 323,00	87 877,45	44 249,21	4 196,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		570 123,00	222 681,85	272 119,61	75 321,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475,00			
Total des dépenses financières		23 475,00	0,00	0,00	23 475,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		593 598,00	222 681,85	272 119,61	98 796,54
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		593 598,00	222 681,85	272 119,61	98 796,54
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		15 466,63			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	112 665,00	7 877,86	98 599,14	6 188,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		112 665,00	7 877,86	98 599,14	6 188,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		312 665,00	207 877,86	98 599,14	6 188,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	289 547,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	6 853,00	6 851,96		1,04
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		296 400,00	6 851,96		289 548,04
TOTAL		609 065,00	214 729,82	98 599,14	295 736,04
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	203 397,89		203 397,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 542,96		390 542,96
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 067,91		60 067,91
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 851,96	6 851,96
Dépenses de fonctionnement - Total		654 008,76	6 851,96	660 860,72
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	134 804,40	0,00	134 804,40
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	87 877,45	0,00	87 877,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		222 681,85	0,00	222 681,85
Pour information				15 466,63
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				15 466,63

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	704 237,31		704 237,31
75	Autres produits de gestion courante	1,45		1,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	2 281,70	0,00	2 281,70
Recettes de fonctionnement - Total		706 520,46	0,00	706 520,46
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				478 315,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00		200 000,00
13	Subventions d'investissement	7 877,86	0,00	7 877,86
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		6 851,96	6 851,96
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		207 877,86	6 851,96	214 729,82
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL
III - VOTE DU BUDGET
III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	341 526,00	187 079,29	16 318,60	0,00	138 128,11
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	1 800,00	1 684,70	0,00	0,00	115,30
60613	Chauffage urbain	0,00	1 814,55	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 800,00	1 570,59	0,00	0,00	229,41
60623	Alimentation	300,00	654,86	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	72,97	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	48,56	0,00	0,00	51,44
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	2 393,60	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 400,00	1 089,44	0,00	0,00	2 310,56
611	Contrats de prestations de services	89 510,00	12 435,27	0,00	0,00	77 074,73
6132	Locations immobilières	15 600,00	18 029,91	58,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	19 725,00	10 820,56	225,00	0,00	8 679,44
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	4 000,00	4 715,83	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	400,00	30,14	0,00	0,00	369,86
6156	Maintenance	13 313,00	7 509,48	0,00	0,00	5 803,52
6161	Assurance multirisques	5 000,00	3 508,27	0,00	0,00	1 491,73
617	Etudes et recherches	20 000,00	18 750,00	0,00	0,00	1 250,00
6182	Documentation générale et technique	1 400,00	2 723,46	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	1 877,28	0,00	0,00	3 122,72
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	472,50	0,00	0,00	27,50
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	178,00	135,56	0,00	0,00	42,44
6226	Honoraires	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	31 429,75	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	4 092,00	0,00	0,00	5 908,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	10 466,50	16 035,60	0,00	23 497,90
6238	Divers	20 000,00	585,60	0,00	0,00	19 414,40
6251	Voyages et déplacements	600,00	363,00	0,00	0,00	237,00
6256	Missions	9 000,00	4 774,19	0,00	0,00	4 225,81
6257	Réceptions	6 000,00	11 914,43	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	1 809,27	0,00	0,00	2 190,73
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	9 997,61	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 800,00	3 835,05	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	360,32	0,00	0,00	639,68
62875	Aux communes membres du GFP	7 600,00	7 818,75	0,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	1 800,00	1 870,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00	225,29	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 700,00	390 542,96	0,00	0,00	69 157,04
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	6 428,00	3 050,00	0,00	0,00	3 378,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64111	Rémunération principale	93 670,00	82 831,55	0,00	0,00	10 838,45
64131	Rémunérations	240 650,00	200 431,90	0,00	0,00	40 218,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 087,00	73 500,05	0,00	0,00	9 586,95
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 580,00	25 937,46	0,00	0,00	5 642,54
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	245,00	221,00	0,00	0,00	24,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 990,00	1 451,00	0,00	0,00	539,00
6488	Autres charges	2 050,00	2 070,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00	50 875,34	9 192,57	0,00	7 632,09
6531	Indemnités	33 100,00	28 532,07	0,00	0,00	4 567,93
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 600,00	1 534,44	0,00	0,00	1 065,56
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	30 000,00	20 807,43	9 192,57	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	1,40	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		868 926,00	628 497,59	25 511,17	0,00	214 917,24
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ge	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	15 579,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		885 505,00	628 497,59	25 511,17	0,00	231 496,24
023	Virement à la section d'investissement	289 547,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	6 853,00	6 851,96			1,04
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co	6 853,00	6 851,96			1,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		296 400,00	6 851,96			289 548,04
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		296 400,00	6 851,96			289 548,04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 181 905,00	635 349,55	25 511,17	0,00	521 044,28
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	703 590,00	527 000,62	177 236,69	0,00	0,00
7472	Régions	164 870,00	31 155,62	132 236,69	0,00	1 477,69
7473	Départements	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	455 220,00	455 220,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	78 500,00	35 625,00	45 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,45	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,45	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		703 590,00	527 002,07	177 236,69	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 281,70	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	1 281,70	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		703 590,00	529 283,77	177 236,69	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		703 590,00	529 283,77	177 236,69	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		478 315,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	433 800.00	134 804,40	227 870,40	71 125.20
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	363 100.00	106 532,40	185 462,40	71 105.20
2031	Frais d'études	70 700.00	0,00	0,00	70 700.00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0.00	28 272,00	42 408,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	136 323.00	87 877,45	44 249,21	4 196.34
2152	Installations de voirie	117 500.00	73 273,99	44 249,21	0.00
21533	Réseaux câblés	1 400.00	0,00	0,00	1 400.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 423.00	14 603,46	0,00	2 819.54
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		570 123.00	222 681,85	272 119,61	75 321.54
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475.00			
Total des dépenses financières		23 475.00	0,00	0,00	23 475.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		593 598.00	222 681,85	272 119,61	98 796.54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		593 598.00	222 681,85	272 119,61	98 796.54
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		15 466,63			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	112 665.00	7 877,86	98 599,14	6 188.00
1312	Régions	112 665.00	7 877,86	2 002,14	102 785.00
1322	Régions	0.00	0,00	96 597,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		112 665.00	7 877,86	98 599,14	6 188.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000.00	200 000,00	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000.00	200 000,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		200 000.00	200 000,00	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		312 665.00	207 877,86	98 599,14	6 188.00
021	Virement de la section de fonctionnement	289 547.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	6 853.00	6 851,96		1.04
281533	Réseaux câblés	305.00	304,82		0.18
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 440.00	6 439,86		0.14
28184	Mobilier	108.00	107,28		0.72
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		296 400.00	6 851,96		289 548.04
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		296 400.00	6 851,96		289 548.04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		609 065.00	214 729,82	98 599,14	295 736.04
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 681,85	222 681,85
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 681,85	222 681,85
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2018	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	238 148,48	238 148,48									
Total recettes	0,00	214 729,82	214 729,82									
Solde d'investissement	0,00	-23 418,66	-23 418,66									

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Total RAR dépenses	0,00	272 119,61	272 119,61									
Total RAR recettes	0,00	98 599,14	98 599,14									
SOLDE RAR d'investissement	0,00	-173 520,47	-173 520,47									

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

Total dépenses	25 163,17	0,00	635 697,55	660 860,72								
Total recettes	177 236,69	0,00	1 007 599,38	1 184 836,07								
Solde de fonctionnement	152 073,52	0,00	371 901,83	523 975,35								

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Total RAR dépenses	0,00											
Total RAR recettes	0,00											
Solde RAR fonctionnement	0,00											

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0,00	510 268,09	510 268,09										
20	Immobilisations incorporelles	0,00	134 804,40	134 804,40										
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 532,40	106 532,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 272,00	28 272,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	87 877,45	87 877,45										
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 273,99	73 273,99
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 603,46	14 603,46
001	Solde d'exécution reporté de 2018	0,00	15 466,63	15 466,63										

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	313 328,96	313 328,96										
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	200 000,00	200 000,00										
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 877,86	7 877,86										
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 877,86	7 877,86
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	6 851,96	6 851,96										
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	6 851,96	6 851,96										
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,82	304,82
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 439,86	6 439,86
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107,28	107,28

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		25 163,17	0,00	635 697,55	660 860,72									
011	Charges à caractère général	15 970,60	0,00	187 427,29	203 397,89									
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684,70	1 684,70
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 814,55	1 814,55

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570,59	1 570,59
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,86	654,86
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,97	72,97
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,56	48,56
60632	Fournitures de petit équipement	-348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 741,60	2 393,60
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089,44	1 089,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 435,27	12 435,27
6132	Locations immobilières	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 029,91	18 087,91
6135	Locations mobilières	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 820,56	11 045,56
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 715,83	4 715,83
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,14	30,14
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 509,48	7 509,48
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 508,27	3 508,27
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 750,00	18 750,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 723,46	2 723,46
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 877,28	1 877,28
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472,50	472,50
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,56	135,56
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 429,75	31 429,75
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 092,00	4 092,00
6236	Catalogues et imprimés	16 035,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 466,50	26 502,10
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585,60	585,60
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363,00	363,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 774,19	4 774,19
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 914,43	11 914,43
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 809,27	1 809,27
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 997,61	9 997,61
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 835,05	3 835,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,32	360,32
62875	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 818,75	7 818,75
62878	A d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 870,00	1 870,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225,29	225,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 542,96	390 542,96
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	1 050,00

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050,00	3 050,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 831,55	82 831,55
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 431,90	200 431,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,05	73 500,05
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 937,46	25 937,46
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221,00	221,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,00	1 451,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 070,00	2 070,00
65	Autres charges de gestion courante	9 192,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 875,34	60 067,91
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 532,07	28 532,07
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 534,44	1 534,44
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	9 192,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 807,43	30 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40	1,40
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 851,96	6 851,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 851,96	6 851,96
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 851,96	6 851,96

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		177 236,69	0,00	1 007 599,38	1 184 836,07								
74	Dotations, subventions et participations	177 236,69	0,00	527 000,62	704 237,31								
7472	Régions	132 236,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 155,62	163 392,31
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 220,00	455 220,00
7478	Autres organismes	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 625,00	80 625,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	1,45
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	1,45
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,70	2 281,70
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281,70	1 281,70
002 Excédent de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 315,61	478 315,61

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL**IV - ANNEXES****IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	25 163,17	25 163,17
011 Charges à caractère général	15 970,60	15 970,60
65 Autres charges de gestion courante	9 192,57	9 192,57
RECETTES TOTALES (1)	177 236,69	177 236,69
74 Dotations, subventions et participations	177 236,69	177 236,69

(1) de l'exercice + restes à réaliser

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (1)	635 697,55	635 697,55
011 Charges à caractère général	187 427,29	187 427,29
012 Charges de personnel et frais assimilés	390 542,96	390 542,96
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 851,96	6 851,96
65 Autres charges de gestion courante	50 875,34	50 875,34
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	1 007 599,38	1 007 599,38
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	478 315,61	478 315,61
74 Dotations, subventions et participations	527 000,62	527 000,62
75 Autres produits de gestion courante	1,45	1,45
77 Produits exceptionnels	2 281,70	2 281,70

(1) de l'exercice + restes à réaliser

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (1)	238 148,48	238 148,48
Non individualisées en opérations	238 148,48	238 148,48
001 Solde d'exécution de la section d'investis	15 466,63	15 466,63
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	134 804,40	134 804,40
21 Immobilisations corporelles	87 877,45	87 877,45
RECETTES TOTALES (1)	214 729,82	214 729,82
Non affectées aux opérations	214 729,82	214 729,82
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	6 851,96	6 851,96
10 Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	7 877,86	7 877,86

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV**A1.2**

FONCTION AREG FONCTION A REGULARISER

CHAPITRES	AREG FONCTION A REGULARISER	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0,00	0,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)**

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020



ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
								Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			21/03/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 Logiciels	2	21/03/2018
Linéaire	2135 Agencem, aménag de bâtiment, install élect. et téléphon.	15	21/03/2018
Linéaire	2183 Matériel de bureau électrique ou électronique	5	21/03/2018
Linéaire	2183 Matériel informatique	3	21/03/2018
Linéaire	2184 Mobilier	5	21/03/2018
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	13/03/2019

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS**

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		23 475.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 475.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	272 119,61	15 466,63	287 586,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL
IV - ANNEXES
IV
ELEMENTS DU BILAN
A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES
RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		296 400.00	III 6 851.96
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		296 400.00	6 851.96
281533	Amortissement des immobilisations	305.00	304.82
28183	Amortissement des immobilisations	6 440.00	6 439.86
28184	Amortissement des immobilisations	108.00	107.28
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	289 547.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 851.96	98 599.14	0.00	200 000,00	305 451,10

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 287 586,24
Ressources propres disponibles	IV 305 451,10
Solde	V = IV - II (3) + 17 864.86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
20/03/2019	ELABORAT SCOT MACONN SUD BOURG	4 110,00	0,00	10
20/03/2019	ELABORAT SCOT MACONN SUD BOURG	6 744,00	0,00	10
20/03/2019	ELABORAT SCOT MACONN SUD BOURG	1 176,00	0,00	10
20/03/2019	ELABORAT SCOT MACONN SUD BOURG	14 280,00	0,00	10
07/05/2019	LOT 1 MISE EN VALEUR PATRIMOIN	28 272,00	0,00	1
14/05/2019	CREAT LIAISONS ELECT KINETI	460,88	0,00	1
14/05/2019	CREATION PLATEFORME KINETI	1 720,18	0,00	3
02/07/2019	TOTEM TACTILE	12 422,40	0,00	3
24/09/2019	MARCHE ART ROMAN LOT 2	40 633,99	0,00	
02/10/2019	MARCHE ART ROMAN LOT 2	32 640,00	0,00	
22/11/2019	Conception, réalisation, diffusion d'un film 360° - Mission SCoT	14 447,40	0,00	10
22/11/2019	Elaboration scot	10 275,00	0,00	10
22/11/2019	Elaboration SCOT	16 860,00	0,00	10
22/11/2019	ELABORAT SCOT MACON SUD BOURG	35 700,00	0,00	10
22/11/2019	Elaboration scot	2 940,00	0,00	10
TOTAL GENERAL		222 681,85	0.00	

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	706 520,46
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	706 520,46
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations A.I.L.E. SUD BOURGOGNE	20 807.43€	Partenariat CLLAJ concernant le logement des stagiaires en médecine
TOTAL GENERAL	20 807,43	

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	1,7	3,4	5,1
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché territorial	A	3	0	3	0	2,6	2,6
Rédacteur	B	1	0	1	0	0,8	0,8
Adjoint administratif territorial	C	1	0	1	0,7	0	0,7
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	0	4	0	4	4
Ingénieur	A	2	0	2	0	2	2
Technicien	B	1	0	1	0	1	1
Technicien principal	B	1	0	1	0	0	0
Technicien principal	B	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	0	10	1,7	7,4	9,1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	473	0,00	3-4	CDD
Attaché territorial	A	ADM	445	0,00	3-4	CDD
Attaché territorial	A	ADM	510	0,00	3-4	CDD
Ingénieur	A	TECH	473	0,00	3-4	CDI
Ingénieur	A	TECH	508	0,00	3-4	CDD
Rédacteur	B	ADM	355	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	415	0,00	3-4	CDD
Technicien principal	B	TECH	484	0,00	3-4	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019****C1.1**

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019**

C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)**

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	609 065.00	238 148.48	272 119.61	98 796,91
RECETTES	609 065.00	214 729.82	98 599.14	295 736,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 181 905.00	660 860.72	0.00	521 044,28
RECETTES	1 181 905.00	1 184 836.07	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	609 065.00	238 148.48	272 119.61	98 796,91
RECETTES	609 065.00	214 729.82	98 599.14	295 736,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 181 905.00	660 860.72	0.00	521 044,28
RECETTES	1 181 905.00	1 184 836.07	0.00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 790 970,00	899 009,20	272 119,61	619 841,19
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 790 970,00	1 399 565,89	98 599,14	292 804,97

(1) Y compris les rattachements.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020



ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Présidente,
A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020
Le Présidente,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.17 A1 - Présentation croisée par fonction X
p.22 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement X
p.24 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement X
p.26 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X
p.27 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X
p.29 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X
p.30 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X
p.31 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X
p.33 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement X
p.34 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N X
p.35 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme X
p.36 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes X
p.37 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements X
p.38 A4 - Etat des provisions X
p.39 A5 - Etalement des provisions X
p.40 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X
p.41 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X
A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement X
A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement X
A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement X
A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement X
A8 - Etat des charges transférées X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers X
p.42 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X
p.43 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X
p.44 A10.3 - Opérations liées aux cessions X
p.45 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X
p.46 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X
p.47 A11 - Etat des travaux en régie X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale X

B - Engagements hors bilan

- p.48 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement X
p.49 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X
p.50 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail X
p.51 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé X
p.52 B1.5 - Etat des autres engagements donnés X
p.53 B1.6 - Etat des engagements reçus X
p.54 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions X
p.55 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X
p.56 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X
p.57 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale X

C - Autres éléments d'informations

- p.58 C1.1 - Etat du personnel X
p.61 C1.2 - Action de formation des élus X
p.62 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X
p.63 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement X
p.64 C3.2 - Liste des établissements publics créés X
p.65 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe X
p.66 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes X
p.67 C3.6 - Identification des flux croisés X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes X
p.68 D2 - Arrêté et signatures X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.
Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

CA 2019

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_003-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

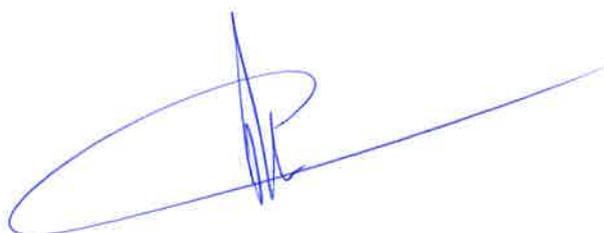
Présenté par le Présidente, **Christine ROBIN**
 A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020 **et le 05/02/20**
 Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : **80**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de suffrages exprimés : **26**
 VOTES : Pour : **25**
 Contre :
 Abstention : **1**

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
 A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical, **voir PS**




Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

 SLOW

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

071017

TRES. MACON MUNICIPALE

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

ORIGINE DU DOCUMENT : sophie.lauprete

Exercice : 2019

Budget collectivité : 20500

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MACON MUNICIPALE

N° CODIQUE 071017

Date d'édition : 23/01/2020

N° de SIRET 20007621400028

**PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2019**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Olivier SEGURA
071017 TRES. MACON MUNICIPALE**

**M BRUNO DUFAYARD
071017 TRES. MACON MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/09/2019 AU 23/01/2020

DU 01/01/2019 AU 31/08/2019

N° CODIQUE 071017
 TRES. MACON MUNICIPALE
 Date d'édition : 23/01/2020

Population : 117988
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2019

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 50
4EME PARTIE : Page des signatures	51

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

 SLOW

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

SITUATION PATRIMONIALE

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	138,04	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	208,48
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	77,54	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	478,32
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	45,66
Autres immobilisations corporelles	26,66	Subventions transférables	10,35
Total immobilisations corporelles (nettes)	104,20	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	242,24	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	742,80
Créances	177,24	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	371,44	Fournisseurs	39,14
Autres actifs circulant	0,35	Autres dettes à court terme	9,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT	549,03	Total dettes à court terme	48,47
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	48,47
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	791,27	TOTAL PASSIF	791,27

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	138 044,40		138 044,40	3 240,00
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	77 846,28	304,82	77 541,46	4 572,29
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	33 202,80	6 547,14	26 655,66	18 599,34
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	249 093,48	6 851,96	242 241,52	26 411,63	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	249 093,48	6 851,96	242 241,52	26 411,63
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	249 093,48	6 851,96	242 241,52	26 411,63

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	177 236,69		177 236,69	163 571,69
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	371 440,54		371 440,54	535 214,38
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance	348,00		348,00	311,99
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	549 025,23		549 025,23	699 098,06

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	798 118,71	6 851,96	791 266,75	725 509,69

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	208 475,00	8 475,00
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	478 315,61	194 396,92
	Résultat de l'exercice	45 659,74	483 918,69
	Subventions transférables	10 347,86	2 470,00
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	742 798,21	689 260,61

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 140,43	17 081,58
	Dettes fiscales et sociales	265,00	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	1 710,00	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	7 353,11	19 167,50
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	48 468,54	36 249,08

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	791 266,75	725 509,69

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	704,24	903,88
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	704,24	903,88
Traitements, salaires, charges sociales	386,44	350,79
Achats et charges externes	204,22	200,03
Participations et interventions	30,00	18,64
Dotations aux amortissements et provisions	6,85	
Autres charges	33,34	35,79
Charges courantes non financières	660,86	605,24
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	43,38	298,63
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	43,38	298,63
Produits exceptionnels	2,28	185,29
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2,28	185,29
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	45,66	483,92

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2019

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1,45	
Dotations de l'Etat		77 908,50
Subventions et participations	704 237,31	825 967,50
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	704 238,76	903 876,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	285 333,45	207 898,32
Charges sociales	101 109,51	142 889,28
Achats et charges externes	204 222,60	200 025,35
Impôts et taxes	3 275,29	4 851,48
Dotations amortissements des immob	6 851,96	
Dot amort sur charges à répartir		

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2019

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	30 067,91	30 935,11
Contingents et participations		
Subventions	30 000,00	18 644,81
TOTAL II	660 860,72	605 244,35
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	43 378,04	298 631,65
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

071017

TRES. MACON MUNICIPALE



Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

GED

SLOW

Exercice 2019

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2019

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	43 378,04	298 631,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	2 281,70	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		185 287,04
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 281,70	185 287,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020



ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

EXECUTION BUDGETAIRE

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	609 065,00	1 181 905,00	1 790 970,00
Titres de recettes émis (b)	214 729,82	870 092,15	1 084 821,97
Réductions de titres (c)		163 571,69	163 571,69
Recettes nettes (d = b - c)	214 729,82	706 520,46	921 250,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	609 065,00	1 181 905,00	1 790 970,00
Mandats émis (f)	250 953,85	678 167,57	929 121,42
Annulations de mandats (g)	28 272,00	17 306,85	45 578,85
Dépenses nettes (h = f - g)	222 681,85	660 860,72	883 542,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		45 659,74	37 707,71
(h - d) Déficit	7 952,03		

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-15 466,63		-7 952,03		-23 418,66
Fonctionnement	678 315,61	200 000,00	45 659,74		523 975,35
TOTAL I	662 848,98	200 000,00	37 707,71		500 556,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	662 848,98	200 000,00	37 707,71		500 556,69

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	200 000,00		200 000,00
13	Subventions d'investissement	102 785,00	9 880,00	112 665,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	302 785,00	9 880,00	312 665,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	302 785,00	9 880,00	312 665,00
021	Virement de la section de fonctionnement	289 547,00		289 547,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 853,00		6 853,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	296 400,00		296 400,00
TOTAL GENERAL		599 185,00	9 880,00	609 065,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	200 000,00	200 000,00		200 000,00	
13	112 665,00	7 877,86		7 877,86	104 787,14
SOUS-TOTAL	312 665,00	207 877,86		207 877,86	104 787,14
TOTAL	312 665,00	207 877,86		207 877,86	104 787,14
021	289 547,00				289 547,00
040	6 853,00	6 851,96		6 851,96	1,04
TOTAL	296 400,00	6 851,96		6 851,96	289 548,04
TOTAL GENERAL	609 065,00	214 729,82		214 729,82	394 335,18

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	341 526,00		341 526,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 700,00		459 700,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00		67 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	15 579,00		15 579,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	885 505,00		885 505,00
023	Virement à la section d'investissement (289 547,00		289 547,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 853,00		6 853,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	296 400,00		296 400,00
TOTAL GENERAL		1 181 905,00		1 181 905,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	341 526,00	220 704,74	17 306,85	203 397,89	138 128,11
012	459 700,00	390 542,96		390 542,96	69 157,04
65	67 700,00	60 067,91		60 067,91	7 632,09
67	1 000,00				1 000,00
022	15 579,00				15 579,00
TOTAL	885 505,00	671 315,61	17 306,85	654 008,76	231 496,24
023	289 547,00				289 547,00
042	6 853,00	6 851,96		6 851,96	1,04
TOTAL	296 400,00	6 851,96		6 851,96	289 548,04
TOTAL GENERAL	1 181 905,00	678 167,57	17 306,85	660 860,72	521 044,28

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
202	Frais liés à la réalisation des document	106 532,40		106 532,40
2031	Frais d'études	28 272,00	28 272,00	
2088	Autres immobilisations incorporelles	28 272,00		28 272,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	163 076,40	28 272,00	134 804,40
2152	Installations de voirie	73 273,99		73 273,99
2183	Matériel de bureau et matériel informati	14 603,46		14 603,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	87 877,45		87 877,45
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250 953,85	28 272,00	222 681,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 953,85	28 272,00	222 681,85
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	250 953,85	28 272,00	222 681,85

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00		200 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	200 000,00		200 000,00
1312	Subventions d'équipement transférables -	7 877,86		7 877,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	7 877,86		7 877,86
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	207 877,86		207 877,86
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	207 877,86		207 877,86
281533	Réseaux câblés	304,82		304,82
28183	Matériel de bureau et matériel informati	6 439,86		6 439,86
28184	Mobilier	107,28		107,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 851,96		6 851,96
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 851,96		6 851,96
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	214 729,82		214 729,82

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	1 281,70	1 281,70	
60612	Achats non stockés de fournitures non st	2 228,12	543,42	1 684,70
60613	Achats non stockés de fournitures non st	2 092,43	277,88	1 814,55
60622	Achats non stockés de carburants	1 696,91	126,32	1 570,59
60623	Achats non stockés d'alimentation	654,86		654,86
60624	Achats non stockés de produits de traite	72,97		72,97
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	48,56		48,56
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	2 864,40	470,80	2 393,60
6064	Achats non stockés de fournitures admini	1 500,16	410,72	1 089,44
611	Contrats prestations de services	12 438,67	3,40	12 435,27
6132	Services extérieurs - locations immobili	22 508,71	4 420,80	18 087,91
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	11 566,36	520,80	11 045,56
615221	Bâtiments publics	4 715,83		4 715,83
61551	Services extérieurs - entretien et répar	30,14		30,14
6156	Services extérieurs - maintenance	7 849,08	339,60	7 509,48
6161	Multirisques	3 508,27		3 508,27
617	Services extérieurs - études et recherch	18 750,00		18 750,00
6182	Services extérieurs - divers - documenta	2 723,46		2 723,46
6184	Services extérieurs - divers - versement	4 055,96	2 178,68	1 877,28
6185	Services extérieurs - divers - frais de	472,50		472,50
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	135,56		135,56
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	7 200,00		7 200,00
6231	Publicité publications relations publicu	32 029,75	600,00	31 429,75
6232	Publicité publications relations publicu	180,00	180,00	

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6233	Publicité publications relations publicu	4 092,00		4 092,00
6236	Publicité publications relations publicu	27 151,78	649,68	26 502,10
6238	Publicité publications relations publicu	585,60		585,60
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	390,90	27,90	363,00
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	5 190,64	416,45	4 774,19
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	13 863,13	1 948,70	11 914,43
6261	Frais d'affranchissement	2 289,27	480,00	1 809,27
6262	Frais de télécommunications	9 997,61		9 997,61
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 835,05		3 835,05
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	360,32		360,32
62875	Remboursements de frais aux Communes mem	10 248,75	2 430,00	7 818,75
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	1 870,00		1 870,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	225,29		225,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	220 704,74	17 306,85	203 397,89
6218	Autre personnel extérieur au service	1 050,00		1 050,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	3 050,00		3 050,00
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	82 831,55		82 831,55
64131	Personnel non titulaire - rémunération	200 431,90		200 431,90
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	73 500,05		73 500,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 937,46		25 937,46
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	221,00		221,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 451,00		1 451,00
6488	Autres charges de personnel	2 070,00		2 070,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	390 542,96		390 542,96

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	28 532,07		28 532,07
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	1 534,44		1 534,44
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	30 000,00		30 000,00
65888	Autres	1,40		1,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	60 067,91		60 067,91
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	671 315,61	17 306,85	654 008,76
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	6 851,96		6 851,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 851,96		6 851,96
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 851,96		6 851,96
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	678 167,57	17 306,85	660 860,72

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7472	Participations - Régions	225 964,00	62 571,69	163 392,31
7473	Participations - Départements	5 000,00		5 000,00
74751	Participations - GFP de rattachement	455 220,00		455 220,00
7478	Participations - autres organismes	181 625,00	101 000,00	80 625,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	867 809,00	163 571,69	704 237,31
7588	Autres produits divers de gestion couran	1,45		1,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1,45		1,45
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	1 000,00		1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 281,70		1 281,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 281,70		2 281,70
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	870 092,15	163 571,69	706 520,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	870 092,15	163 571,69	706 520,46

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		8 475,00				200 000,00		208 475,00		208 475,00
	Sous Total compte 106		8 475,00				200 000,00		208 475,00		208 475,00
	Sous Total compte 10		8 475,00				200 000,00		208 475,00		208 475,00
110	Report à nouveau solde créditeur		194 396,92	200 000,00	483 918,69			200 000,00	678 315,61		478 315,61
	Sous Total compte 11		194 396,92	200 000,00	483 918,69			200 000,00	678 315,61		478 315,61
12	Résultat exercice excéd déficit		483 918,69	483 918,69				483 918,69	483 918,69		0,00
	Sous Total compte 12		483 918,69	483 918,69				483 918,69	483 918,69		0,00
1312	Subv équipt transf - Région		2 470,00				7 877,86		10 347,86		10 347,86
	Sous Total compte 131		2 470,00				7 877,86		10 347,86		10 347,86
	Sous Total compte 13		2 470,00				7 877,86		10 347,86		10 347,86
	Total classe 1		689 260,61	683 918,69	483 918,69		207 877,86	683 918,69	1 381 057,16		697 138,47
202	Frais réalisation doc urb et num cadast					106 532,40		106 532,40			106 532,40
2031	Frais d'études					28 272,00	28 272,00	28 272,00	28 272,00		0,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2033	Frais d'insertion	3 240,00						3 240,00		3 240,00	
	Sous Total compte 203	3 240,00				28 272,00	28 272,00	31 512,00	28 272,00	3 240,00	
2088	Autres immobilisations incorporelles					28 272,00		28 272,00		28 272,00	
	Sous Total compte 208					28 272,00		28 272,00		28 272,00	
	Sous Total compte 20	3 240,00				163 076,40	28 272,00	166 316,40	28 272,00	138 044,40	
2152	Installations de voirie					73 273,99		73 273,99		73 273,99	
21533	Réseaux cablés	4 572,29						4 572,29		4 572,29	
	Sous Total compte 2153	4 572,29						4 572,29		4 572,29	
	Sous Total compte 215	4 572,29				73 273,99		77 846,28		77 846,28	
2183	Mat bureau mat informatique	18 062,94				14 603,46		32 666,40		32 666,40	
2184	Mobilier	536,40						536,40		536,40	
	Sous Total compte 218	18 599,34				14 603,46		33 202,80		33 202,80	
	Sous Total compte 21	23 171,63				87 877,45		111 049,08		111 049,08	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281533	Réseaux câblés						304,82		304,82		304,82
	Sous Total compte 28153						304,82		304,82		304,82
	Sous Total compte 2815						304,82		304,82		304,82
28183	Mat bureau mat informatique						6 439,86		6 439,86		6 439,86
28184	Mobilier						107,28		107,28		107,28
	Sous Total compte 2818						6 547,14		6 547,14		6 547,14
	Sous Total compte 281						6 851,96		6 851,96		6 851,96
	Sous Total compte 28						6 851,96		6 851,96		6 851,96
	Total classe 2	26 411,63				250 953,85	35 123,96	277 365,48	35 123,96	249 093,48	6 851,96
4011	Fournisseurs		150,63	175 454,38	188 933,01			175 454,38	189 083,64		13 629,26
	Sous Total compte 401		150,63	175 454,38	188 933,01			175 454,38	189 083,64		13 629,26
4041	Fournis immob			250 953,85	250 953,85			250 953,85	250 953,85		0,00
	Sous Total compte 404			250 953,85	250 953,85			250 953,85	250 953,85		0,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		16 930,95	16 930,95	25 511,17			16 930,95	42 442,12		25 511,17
	Sous Total compte 40		17 081,58	443 339,18	465 398,03			443 339,18	482 479,61		39 140,43
4111	Redevables - amiable			0,05	0,05			0,05	0,05		0,00
	Sous Total compte 411			0,05	0,05			0,05	0,05		0,00
	Sous Total compte 41			0,05	0,05			0,05	0,05		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			199 746,78	199 746,78			199 746,78	199 746,78		0,00
	Sous Total compte 42			199 746,78	199 746,78			199 746,78	199 746,78		0,00
431	Sécurité sociale			117 370,04	117 370,04			117 370,04	117 370,04		0,00
437	Autres organismes sociaux			43 113,44	43 113,44			43 113,44	43 113,44		0,00
	Sous Total compte 43			160 483,48	160 483,48			160 483,48	160 483,48		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			10 504,40	10 504,40			10 504,40	10 504,40		0,00
	Sous Total compte 442			10 504,40	10 504,40			10 504,40	10 504,40		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			8 538,75	10 248,75			8 538,75	10 248,75		1 710,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4434			8 538,75	10 248,75			8 538,75	10 248,75		1 710,00
	Sous Total compte 443			8 538,75	10 248,75			8 538,75	10 248,75		1 710,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			2 777,29	3 042,29			2 777,29	3 042,29		265,00
4487	Produits à recevoir	163 571,69		177 236,69	163 571,69			340 808,38	163 571,69	177 236,69	
	Sous Total compte 448	163 571,69		177 236,69	163 571,69			340 808,38	163 571,69	177 236,69	
	Sous Total compte 44	163 571,69		199 057,13	187 367,13			362 628,82	187 367,13	175 261,69	
46711	Autres comptes créditeurs		19 139,60	84 320,23	72 533,74			84 320,23	91 673,34		7 353,11
	Sous Total compte 4671		19 139,60	84 320,23	72 533,74			84 320,23	91 673,34		7 353,11
46721	Débiteurs divers - amiable			57 825,70	57 825,70			57 825,70	57 825,70		0,00
	Sous Total compte 4672			57 825,70	57 825,70			57 825,70	57 825,70		0,00
	Sous Total compte 467		19 139,60	142 145,93	130 359,44			142 145,93	149 499,04		7 353,11
4686	Divers - charges à payer		27,90	27,90				27,90	27,90		0,00
	Sous Total compte 468		27,90	27,90				27,90	27,90		0,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 46		19 167,50	142 173,83	130 359,44			142 173,83	149 526,94		7 353,11
47138	Raet : autres			699 450,17	699 450,17			699 450,17	699 450,17		0,00
	Sous Total compte 4713			699 450,17	699 450,17			699 450,17	699 450,17		0,00
47172	Recettes relevé BDF - Héra			657 072,31	657 072,31			657 072,31	657 072,31		0,00
	Sous Total compte 4717			657 072,31	657 072,31			657 072,31	657 072,31		0,00
	Sous Total compte 471			1 356 522,48	1 356 522,48			1 356 522,48	1 356 522,48		0,00
	Sous Total compte 47			1 356 522,48	1 356 522,48			1 356 522,48	1 356 522,48		0,00
486	Charges constatées d'avance	311,99		348,00	311,99			659,99	311,99	348,00	
	Sous Total compte 48	311,99		348,00	311,99			659,99	311,99	348,00	
	Total classe 4	163 883,68	36 249,08	2 501 670,93	2 500 189,38			2 665 554,61	2 536 438,46	177 584,69	48 468,54
515	Compte au trésor	535 214,38		699 450,17	863 224,01			1 234 664,55	863 224,01	371 440,54	
	Sous Total compte 51	535 214,38		699 450,17	863 224,01			1 234 664,55	863 224,01	371 440,54	
580	Opérations d'ordre budgétaires			6 851,96	6 851,96			6 851,96	6 851,96		0,00

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58			6 851,96	6 851,96			6 851,96	6 851,96		0,00
	Total classe 5	535 214,38		706 302,13	870 075,97			1 241 516,51	870 075,97	371 440,54	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					1 281,70	1 281,70	1 281,70	1 281,70		0,00
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					2 228,12	543,42	2 228,12	543,42	1 684,70	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					2 092,43	277,88	2 092,43	277,88	1 814,55	
	Sous Total compte 6061					5 602,25	2 103,00	5 602,25	2 103,00	3 499,25	
60622	Achts non stkés carburants					1 696,91	126,32	1 696,91	126,32	1 570,59	
60623	Achts non stkés d'aliment					654,86		654,86		654,86	
60624	Achts non stkés produits traitement					72,97		72,97		72,97	
	Sous Total compte 6062					2 424,74	126,32	2 424,74	126,32	2 298,42	
60631	Achts non stkés fournit entretien					48,56		48,56		48,56	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					2 864,40	470,80	2 864,40	470,80	2 393,60	
	Sous Total compte 6063					2 912,96	470,80	2 912,96	470,80	2 442,16	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stkés fournit admin					1 500,16	410,72	1 500,16	410,72	1 089,44	
	Sous Total compte 606					12 440,11	3 110,84	12 440,11	3 110,84	9 329,27	
	Sous Total compte 60					12 440,11	3 110,84	12 440,11	3 110,84	9 329,27	
611	Contrats prestations de services					12 438,67	3,40	12 438,67	3,40	12 435,27	
6132	Locations immobilières					22 508,71	4 420,80	22 508,71	4 420,80	18 087,91	
6135	Locations mobilières					11 566,36	520,80	11 566,36	520,80	11 045,56	
	Sous Total compte 613					34 075,07	4 941,60	34 075,07	4 941,60	29 133,47	
615221	Bâtiments publics					4 715,83		4 715,83		4 715,83	
	Sous Total compte 61522					4 715,83		4 715,83		4 715,83	
	Sous Total compte 6152					4 715,83		4 715,83		4 715,83	
61551	Entretien réparations matériel roulant					30,14		30,14		30,14	
	Sous Total compte 6155					30,14		30,14		30,14	
6156	Maintenance					7 849,08	339,60	7 849,08	339,60	7 509,48	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 615					12 595,05	339,60	12 595,05	339,60	12 255,45	
6161	Multirisques					3 508,27		3 508,27		3 508,27	
	Sous Total compte 616					3 508,27		3 508,27		3 508,27	
617	Etudes et recherches					18 750,00		18 750,00		18 750,00	
6182	Divers doc générale et technique					2 723,46		2 723,46		2 723,46	
6184	Divers verst à organismes formation					4 055,96	2 178,68	4 055,96	2 178,68	1 877,28	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					472,50		472,50		472,50	
	Sous Total compte 618					7 251,92	2 178,68	7 251,92	2 178,68	5 073,24	
	Sous Total compte 61					88 618,98	7 463,28	88 618,98	7 463,28	81 155,70	
6218	Autre personnel extérieur au service					1 050,00		1 050,00		1 050,00	
	Sous Total compte 621					1 050,00		1 050,00		1 050,00	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					135,56		135,56		135,56	
6226	Rému interméd honoraires					7 200,00		7 200,00		7 200,00	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 622					7 335,56		7 335,56		7 335,56	
6231	Pub public relat publ annonces insert					32 029,75	600,00	32 029,75	600,00	31 429,75	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					180,00	180,00	180,00	180,00		0,00
6233	Pub public relat publ foires expositions					4 092,00		4 092,00		4 092,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					27 151,78	649,68	27 151,78	649,68	26 502,10	
6238	Pub public relat publ divers					585,60		585,60		585,60	
	Sous Total compte 623					64 039,13	1 429,68	64 039,13	1 429,68	62 609,45	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					390,90	27,90	390,90	27,90	363,00	
6256	Déplacts missions récep - missions					5 190,64	416,45	5 190,64	416,45	4 774,19	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					13 863,13	1 948,70	13 863,13	1 948,70	11 914,43	
	Sous Total compte 625					19 444,67	2 393,05	19 444,67	2 393,05	17 051,62	
6261	Frais d'affranchissement					2 289,27	480,00	2 289,27	480,00	1 809,27	
6262	Frais de télécommunications					9 997,61		9 997,61		9 997,61	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 626					12 286,88	480,00	12 286,88	480,00	11 806,88	
6281	Aut serv extér concours divers					3 835,05		3 835,05		3 835,05	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					360,32		360,32		360,32	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					10 248,75	2 430,00	10 248,75	2 430,00	7 818,75	
62878	Rembst frais à autres organismes					1 870,00		1 870,00		1 870,00	
	Sous Total compte 6287					12 118,75	2 430,00	12 118,75	2 430,00	9 688,75	
	Sous Total compte 628					16 314,12	2 430,00	16 314,12	2 430,00	13 884,12	
	Sous Total compte 62					120 470,36	6 732,73	120 470,36	6 732,73	113 737,63	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					3 050,00		3 050,00		3 050,00	
	Sous Total compte 633					3 050,00		3 050,00		3 050,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					225,29		225,29		225,29	
	Sous Total compte 63					3 275,29		3 275,29		3 275,29	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					82 831,55		82 831,55		82 831,55	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6411					82 831,55		82 831,55		82 831,55	
64131	Persel non titulaire - rémunération					200 431,90		200 431,90		200 431,90	
	Sous Total compte 6413					200 431,90		200 431,90		200 431,90	
	Sous Total compte 641					283 263,45		283 263,45		283 263,45	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					73 500,05		73 500,05		73 500,05	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					25 937,46		25 937,46		25 937,46	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					221,00		221,00		221,00	
	Sous Total compte 645					99 658,51		99 658,51		99 658,51	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 451,00		1 451,00		1 451,00	
	Sous Total compte 647					1 451,00		1 451,00		1 451,00	
6488	Autres charges de personnel					2 070,00		2 070,00		2 070,00	
	Sous Total compte 648					2 070,00		2 070,00		2 070,00	
	Sous Total compte 64					386 442,96		386 442,96		386 442,96	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					28 532,07		28 532,07		28 532,07	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 534,44		1 534,44		1 534,44	
	Sous Total compte 653					30 066,51		30 066,51		30 066,51	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					30 000,00		30 000,00		30 000,00	
	Sous Total compte 657					30 000,00		30 000,00		30 000,00	
65888	Autres					1,40		1,40		1,40	
	Sous Total compte 6588					1,40		1,40		1,40	
	Sous Total compte 658					1,40		1,40		1,40	
	Sous Total compte 65					60 067,91		60 067,91		60 067,91	
6811	DA - immob					6 851,96		6 851,96		6 851,96	
	Sous Total compte 681					6 851,96		6 851,96		6 851,96	
	Sous Total compte 68					6 851,96		6 851,96		6 851,96	
	Total classe 6					678 167,57 17 306,85		678 167,57 17 306,85		660 860,72	

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7472	Participations - Région					62 571,69	225 964,00	62 571,69	225 964,00		163 392,31
7473	Participations - Dépt					5 000,00		5 000,00			5 000,00
74751	Participations - GFP de rattachement					455 220,00		455 220,00			455 220,00
	Sous Total compte 7475					455 220,00		455 220,00			455 220,00
7478	Participations - autres organismes					101 000,00	181 625,00	101 000,00	181 625,00		80 625,00
	Sous Total compte 747					163 571,69	867 809,00	163 571,69	867 809,00		704 237,31
	Sous Total compte 74					163 571,69	867 809,00	163 571,69	867 809,00		704 237,31
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,45		1,45		1,45
	Sous Total compte 758						1,45		1,45		1,45
	Sous Total compte 75						1,45		1,45		1,45
7711	Dédits et pénalités perçus						1 000,00		1 000,00		1 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						1 281,70		1 281,70		1 281,70
	Sous Total compte 771						2 281,70		2 281,70		2 281,70

20500 - PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 77						2 281,70		2 281,70		2 281,70
	Total classe 7					163 571,69	870 092,15	163 571,69	870 092,15		706 520,46
	Total général	725 509,69	725 509,69	3 891 891,75	3 854 184,04	1 092 693,11	1 130 400,82	5 710 094,55	5 710 094,55	1 458 979,43	1 458 979,43

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

071017

TRES. MACON MUNICIPALE

20500 PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Nombre de pages : 51

FIN DE DOCUMENT

Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le 06/02/2020 
ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_04-BF

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

Numéro SIRET : **20007621400028**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE MACON MUNICIPAL**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2020

Code INSEE

71105

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE

BUDGET PRINCIPAL

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	115 092
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 043 647,30	719 671,95

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 323 975,35

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 043 647,30	1 043 647,30
--	--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	100 292,17	297 231,30

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	272 119,61	98 599,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 23 418,66	(si solde positif)

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	395 830,44	395 830,44
--	---	------------	------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	1 439 477,74	1 439 477,74
--	---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	341 526,00	0,00	341 368,00	341 368,00	341 368,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 700,00	0,00	471 276,00	471 276,00	471 276,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00	0,00	67 700,00	67 700,00	67 700,00
Total des dépenses de gestion courante		868 926,00	0,00	880 344,00	880 344,00	880 344,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	4 072,00	4 072,00	4 072,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 579,00		66 000,00	66 000,00	66 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		885 505,00	0,00	950 416,00	950 416,00	950 416,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	289 547,00		71 178,59	71 178,59	71 178,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	6 853,00		22 052,71	22 052,71	22 052,71
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		296 400,00		93 231,30	93 231,30	93 231,30
TOTAL		1 181 905,00	0,00	1 043 647,30	1 043 647,30	1 043 647,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 043 647,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	703 590,00	0,00	715 400,00	715 400,00	715 400,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		703 590,00	0,00	715 400,00	715 400,00	715 400,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		703 590,00	0,00	715 400,00	715 400,00	715 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			4 271,95	4 271,95	4 271,95
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				4 271,95	4 271,95	4 271,95
TOTAL		703 590,00	0,00	719 671,95	719 671,95	719 671,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

323 975,35

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 043 647,30

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

88 959,35

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	433 800,00	227 870,40	57 197,22	57 197,22	285 067,62
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	136 323,00	44 249,21	38 823,00	38 823,00	83 072,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		570 123,00	272 119,61	96 020,22	96 020,22	368 139,83
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		593 598,00	272 119,61	96 020,22	96 020,22	368 139,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			4 271,95	4 271,95	4 271,95
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				4 271,95	4 271,95	4 271,95
TOTAL		593 598,00	272 119,61	100 292,17	100 292,17	372 411,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 23 418,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 395 830,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	112 665,00	98 599,14	0,00	0,00	98 599,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		112 665,00	98 599,14	0,00	0,00	98 599,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		200 000,00	0,00	204 000,00	204 000,00	204 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		312 665,00	98 599,14	204 000,00	204 000,00	302 599,14
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	289 547,00		71 178,59	71 178,59	71 178,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	6 853,00		22 052,71	22 052,71	22 052,71
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		296 400,00		93 231,30	93 231,30	93 231,30
TOTAL		609 065,00	98 599,14	297 231,30	297 231,30	395 830,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 395 830,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

88 959,35

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLOK

BP 2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	341 368,00		341 368,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 276,00		471 276,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00		67 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 072,00	0,00	4 072,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	22 052,71	22 052,71
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	66 000,00		66 000,00
023	Virement à la section d'investissement		71 178,59	71 178,59
	Dépenses de fonctionnement - Total	950 416,00	93 231,30	1 043 647,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 043 647,30
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 271,95	4 271,95
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	285 067,62	0,00	285 067,62
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	83 072,21	0,00	83 072,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	368 139,83	4 271,95	372 411,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	23 418,66
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	395 830,44
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	715 400,00		715 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 271,95	4 271,95
Recettes de fonctionnement - Total		715 400,00	4 271,95	719 671,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	323 975,35
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 043 647,30
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement	98 599,14	0,00	98 599,14
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		22 052,71	22 052,71
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		71 178,59	71 178,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		102 599,14	93 231,30	195 830,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	200 000,00
----------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	395 830,44
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL
III - VOTE DU BUDGET
III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	341 526,00	341 368,00	341 368,00
60612	Énergie - Électricité	1 800,00	1 880,00	1 880,00
60613	Chauffage urbain		1 300,00	1 300,00
60622	Carburants	1 800,00	1 800,00	1 800,00
60623	Alimentation	300,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 400,00	3 400,00	3 400,00
611	Contrats de prestations de services	89 510,00	89 510,00	89 510,00
6132	Locations immobilières	15 600,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	19 725,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	400,00	1 400,00	1 400,00
6156	Maintenance	13 313,00	12 000,00	12 000,00
6161	Assurance multirisques	5 000,00	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 400,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	178,00	178,00	178,00
6226	Honoraires	7 200,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	40 000,00	40 000,00
6238	Divers	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	600,00
6256	Missions	9 000,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	6 000,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 800,00	4 800,00	4 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	7 600,00	7 600,00	7 600,00
62878	A d'autres organismes	1 800,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 700,00	471 276,00	471 276,00
6218	Autre personnel extérieur		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	6 428,00	5 831,00	5 831,00
64111	Rémunération principale	93 670,00	94 011,00	94 011,00
64131	Rémunérations	240 650,00	234 338,00	234 338,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 087,00	81 548,00	81 548,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 580,00	29 419,00	29 419,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel		6 500,00	6 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	245,00	247,00	247,00
64731	Versées directement		14 632,00	14 632,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 990,00	1 630,00	1 630,00
6488	Autres charges	2 050,00	2 120,00	2 120,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 700,00	67 700,00	67 700,00
6531	Indemnités	33 100,00	33 100,00	33 100,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		868 926,00	880 344,00	880 344,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	4 072,00	4 072,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	0,00

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 072,00	4 072,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	15 579,00	66 000,00	66 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		885 505,00	950 416,00	950 416,00
023	Virement à la section d'investissement	289 547,00	71 178,59	71 178,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	6 853,00	22 052,71	22 052,71
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	6 853,00	22 052,71	22 052,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		296 400,00	93 231,30	93 231,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		296 400,00	93 231,30	93 231,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 181 905,00	1 043 647,30	1 043 647,30

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 043 647,30
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	703 590,00	715 400,00	715 400,00
7461	DGD		38 000,00	38 000,00
7472	Régions	164 870,00	138 180,00	138 180,00
7473	Départements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74751	GFP de rattachement	455 220,00	455 220,00	455 220,00
7478	Autres organismes	78 500,00	79 000,00	79 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		703 590,00	715 400,00	715 400,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		703 590,00	715 400,00	715 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		4 271,95	4 271,95
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp		4 271,95	4 271,95
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			4 271,95	4 271,95
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		703 590,00	719 671,95	719 671,95

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	323 975,35
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 043 647,30
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	433 800,00	57 197,22	57 197,22
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	363 100,00	57 197,22	57 197,22
2031	Frais d'études	70 700,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	136 323,00	38 823,00	38 823,00
2152	Installations de voirie	117 500,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	1 400,00	1 400,00	1 400,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 423,00	17 423,00	17 423,00
2184	Mobilier		20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		570 123,00	96 020,22	96 020,22
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 475,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 475,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		593 598,00	96 020,22	96 020,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		4 271,95	4 271,95
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		4 271,95	4 271,95
13912	Régions		4 271,95	4 271,95
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			4 271,95	4 271,95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		593 598,00	100 292,17	100 292,17

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	272 119,61
-----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	23 418,66
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	395 830,44
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	112 665,00	0,00	0,00
1312	Régions	112 665,00	0,00	0,00
1322	Régions		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		112 665,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	204 000,00	204 000,00
10222	F.C.T.V.A.		4 000,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		200 000,00	204 000,00	204 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		312 665,00	204 000,00	204 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	289 547,00	71 178,59	71 178,59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	6 853,00	22 052,71	22 052,71
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		10 654,00	10 654,00
281533	Réseaux câblés	305,00	304,82	304,82
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 440,00	10 986,61	10 986,61
28184	Mobilier	108,00	107,28	107,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		296 400,00	93 231,30	93 231,30
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		296 400,00	93 231,30	93 231,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		609 065,00	297 231,30	297 231,30

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	98 599,14
-----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	395 830,44
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 020,22	96 020,22
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 020,22	96 020,22
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	4 271,95											4 271,95
Total dépenses de l'exercice	4 271,95	0,00	96 020,22	100 292,17								
RAR N-1 et reports	23 418,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 119,61	295 538,27
Total cumulé dépenses d'investissement	27 690,61	0,00	368 139,83	395 830,44								
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	222 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 178,59	297 231,30
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 599,14	98 599,14
Total cumulé recettes d'investissement	222 052,71	0,00	173 777,73	395 830,44								

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 594,59	1 043 647,30
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	22 052,71	0,00	1 021 594,59	1 043 647,30								
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 400,00	719 671,95
RAR N-1 et reports	323 975,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 975,35
Total cumulé recettes de fonctionnement	328 247,30	0,00	715 400,00	1 043 647,30								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général ^s administrat ^{ifs} publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		27 690,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 139,83	395 830,44
Dépenses réelles		23 418,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 139,83	391 558,49
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 418,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 418,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 418,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 418,66
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 067,62	285 067,62
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 659,62	242 659,62
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 408,00	42 408,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 072,21	83 072,21
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 249,21	44 249,21
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 423,00	17 423,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Dépenses d'ordre		4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95
13912	Régions	4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95

RECETTES													
Total recettes d'investissement		222 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 777,73	395 830,44
Recettes réelles		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 599,14	302 599,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	204 000,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 599,14	98 599,14
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 002,14	2 002,14
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 597,00	96 597,00
Recettes d'ordre		22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	93 231,30
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	71 178,59
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	71 178,59

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 052,71
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastr	10 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 654,00
281533	Réseaux câblés	304,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,82
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 986,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 986,61
28184	Mobilier	107,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107,28

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement		22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 594,59	1 043 647,30
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 416,00	950 416,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 368,00	341 368,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 880,00	1 880,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 510,00	89 510,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,00	178,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00
62878	A d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 276,00	471 276,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831,00	5 831,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 011,00	94 011,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 338,00	234 338,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 548,00	81 548,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 419,00	29 419,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,00	247,00
64731	Versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 632,00	14 632,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00	1 630,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120,00	2 120,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 700,00	67 700,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 100,00	33 100,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 072,00	4 072,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 072,00	4 072,00
	Dépenses d'ordre	22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	93 231,30
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	71 178,59
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 178,59	71 178,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 052,71

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagat et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	22 052,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 052,71
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		328 247,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 400,00	1 043 647,30
Recettes réelles		323 975,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 400,00	1 039 375,35
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	323 975,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 975,35
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	323 975,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 975,35
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 400,00	715 400,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 180,00	138 180,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 220,00	455 220,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
Recettes d'ordre		4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au co	4 271,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271,95

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	22 052,71	22 052,71
Dépenses de l'exercice	22 052,71	22 052,71
<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	22 052,71	22 052,71
RECETTES TOTALES (2)	328 247,30	328 247,30
Recettes de l'exercice	4 271,95	4 271,95
<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 271,95	4 271,95
Restes à réaliser - reports	323 975,35	323 975,35
<i>002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi</i>	323 975,35	323 975,35

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 021 594,59	1 021 594,59
Dépenses de l'exercice	1 021 594,59	1 021 594,59
011 Charges à caractère général	341 368,00	341 368,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	471 276,00	471 276,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	66 000,00	66 000,00
023 Virement à la section d'investissement	71 178,59	71 178,59
65 Autres charges de gestion courante	67 700,00	67 700,00
67 Charges exceptionnelles	4 072,00	4 072,00
RECETTES TOTALES (2)	715 400,00	715 400,00
Recettes de l'exercice	715 400,00	715 400,00
74 Dotations, subventions et participations	715 400,00	715 400,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	27 690,61	27 690,61
Dépenses de l'exercice	4 271,95	4 271,95
Non individualisées en opérations	4 271,95	4 271,95
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	4 271,95	4 271,95
Restes à réaliser - reports	23 418,66	23 418,66
Non individualisées en opérations	23 418,66	23 418,66
001 Solde d'exécution de la section d'investis	23 418,66	23 418,66
RECETTES TOTALES (2)	222 052,71	222 052,71
Recettes de l'exercice	222 052,71	222 052,71
Non affectées aux opérations	222 052,71	222 052,71
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	22 052,71	22 052,71
10 Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
DEPENSES TOTALES (2)	368 139,83	368 139,83
Dépenses de l'exercice	96 020,22	96 020,22
Non individualisées en opérations	96 020,22	96 020,22
20 Immobilisations incorporelles	57 197,22	57 197,22
21 Immobilisations corporelles	38 823,00	38 823,00
Restes à réaliser - reports	272 119,61	272 119,61
Non individualisées en opérations	272 119,61	272 119,61
20 Immobilisations incorporelles	227 870,40	227 870,40
21 Immobilisations corporelles	44 249,21	44 249,21
RECETTES TOTALES (2)	173 777,73	173 777,73
Recettes de l'exercice	75 178,59	75 178,59
Non affectées aux opérations	75 178,59	75 178,59
021 Virement de la section de fonctionnemen	71 178,59	71 178,59
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	4 000,00
Restes à réaliser - reports	98 599,14	98 599,14
Non affectées aux opérations	98 599,14	98 599,14
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	98 599,14	98 599,14

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020



ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			21/03/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 Logiciels	2	21/03/2018
Linéaire	2135 Agencem, aménag de bâtiment, install élect. et téléphon.	15	21/03/2018
Linéaire	2183 Matériel de bureau électrique ou électronique	5	21/03/2018
Linéaire	2183 Matériel informatique	3	21/03/2018
Linéaire	2184 Mobilier	5	21/03/2018
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	13/03/2019

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
BP 2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS**

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

B5 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 271,95	4 271,95
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 271,95	4 271,95
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 271,95	4 271,95
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 271,95	272 119,61	D001 23 418,66	299 810,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL
IV - ANNEXES
IV
ELEMENTS DU BILAN
A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES
RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		97 231,30	III 97 231,30
Ressources propres externes de l'année (a)		4 000,00	4 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	4 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		93 231,30	93 231,30
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10 654,00	10 654,00
281533	Réseaux câblés	304,82	304,82
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 986,61	10 986,61
28184	Mobilier	107,28	107,28
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	71 178,59	71 178,59

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	97 231,30	98 599,14	0,00	200 000,00	395 830,44

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 299 810,22
Ressources propres disponibles	IV 395 830,44
Solde	V = IV - II (6) + 96 020,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	715 400,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	1	Partenariat CLLAJ concernant le logement des stagiaires en médec	A.I.L.E. SUD BOURGOGNE	Associations	30 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	1,7	3,4	5,1
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché territorial	A	3	0	3	0	2,6	2,6
Rédacteur	B	1	0	1	0	0,8	0,8
Adjoint administratif territorial	C	1	0	1	0,7	0	0,7
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	0	4	0	4	4
Ingénieur	A	2	0	2	0	2	2
Technicien	B	1	0	1	0	1	1
Technicien principal	B	1	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	0	10	1,7	7,4	9,1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	480	0,00	3-4	CDD
Attaché territorial	A	ADM	450	0,00	3-4	CDD
Attaché territorial	A	ADM	513	0,00	3-4	CDD
Ingénieur	A	TECH	478	0,00	3-4	CDI
Ingénieur	A	TECH	513	0,00	3-4	CDD
Rédacteur	B	ADM	355	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	415	0,00	3-4	CDD
Technicien principal	B	TECH	484	0,00	3-4	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020****C1**

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

B5 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
BP 2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO
BP 2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Présidente,
A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020
Le Présidente,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Charnay-lès-Mâcon, le 29/01/2020

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Charnay-lès-Mâcon, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction X
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement X
p.23 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement X
p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X
p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X
p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X
p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X
p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X
p.32 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme X
p.33 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes X
p.34 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements X
p.35 A4 - Etat des provisions X
p.36 A5 - Etalement des provisions X
p.37 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X
p.38 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement X
A8 - Etat des charges transférées X
p.39 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers X

B - Engagements hors bilan

- p.40 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement X
p.41 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X
p.42 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail X
p.43 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé X
p.44 B1.5 - Etat des autres engagements donnés X
p.45 B1.6 - Etat des engagements reçus X
p.46 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget X
p.47 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X
p.48 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X
p.49 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale X

C - Autres éléments d'informations

- p.50 C1 - Etat du personnel X
p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X
p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement X
p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés X
p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X
p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes X
p.59 D2 - Arrêté et signatures X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.
Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_07-BF

PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE - 71 - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Présidente, *Christine ROBIN*
A Chamay-lès-Mâcon, le 29/01/2020 *et le 05/02/20*
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : *80*

Nombre de membres présents : *26*

Nombre de suffrages exprimés : *26*

VOTES : Pour : *26*

Contre :

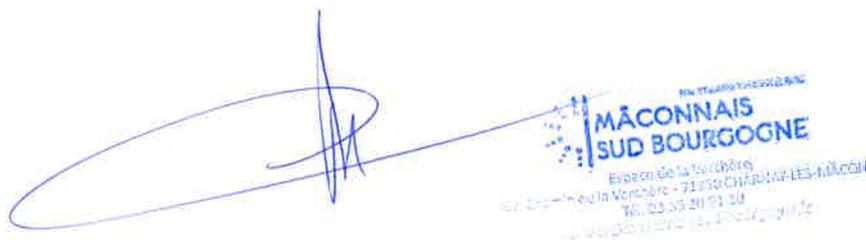
Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Chamay-lès-Mâcon, le 29/01/2020

Date de convocation : *30 janvier 2020*

Les membres du Comité syndical, *voir Ps*



Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Chamay-lès-Mâcon, le

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-01 PETR (R1)

Objet : Désignation du/de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
 Gérard COLON
 Bernard DESPLAT
 Dominique DEYNOUX
 Jean-François FARENC

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1, L5711-1 et L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

DECIDE :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- de désigner Madame Brigitte DARMEDRU comme secrétaire de séance.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
 DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 MACONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-02 PETR (R2)

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PETR du 18 décembre 2019

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
 Gérard COLON
 Bernard DESPLAT
 Dominique DEYNOUX
 Jean-François FARENC

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_02-DE

SLOW

Vu les articles L 2121-25, L 2121-26, L 5211-1, L 5711-1 et L 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du PETR Mâconnais Sud Bourgogne du 18 décembre 2019.

**Christine ROBIN,
Présidente**



SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-05 PETR (R5)

Objet : Affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2019

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu l'avis du Bureau du 22 janvier 2020,
Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

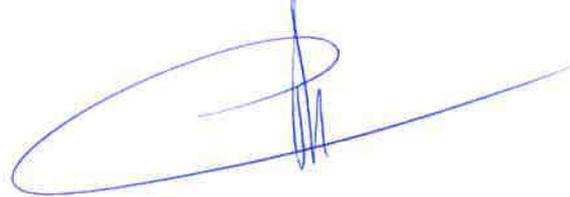
Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE d'inscrire le résultat du budget 2019 au budget prévisionnel 2020 comme suit :

- 200.000,00 euros en excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de la section d'investissement ;
- 23.418,66 euros en déficit d'investissement reporté (001) de la section d'investissement ;
- 323.975,35 euros (solde) en excédent reporté en fonctionnement (002).

Christine ROBIN,
Présidente



SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-06 PETR (R6)

Objet : Contribution financière des EPCI membres du PETR pour l'année 2020

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

RAPPEUR : BERTRAND VEAU

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLO

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_06-DE

Vu les articles L.5741-1, L.5711-1, L.5212-19 et L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR, et notamment l'article 15,

Vu l'avis du Bureau Syndical du 22 janvier 2020,

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

DECIDE de maintenir la contribution des EPCI au PETR à 4,00 € par habitant (base INSEE population municipale 2014).

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
 DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 MACONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-08 PETR (R8)

Objet : Approbation adhésions diverses : ADT71, LEADER France, CAUE 71, Comité Régional du Tourisme, ANPP, ...

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	Rané VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBÉLIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
 Gérard COLON
 Bernard DESPLAT
 Dominique DEYNOUX
 Jean-François FARENC

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

SLOW

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_08-DE

Vu les statuts du PÉTR et notamment l'article 6 portant définition des missions qu'il exerce,

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE pour 2020 l'adhésion du PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne :

- à LEADER FRANCE pour 600 euros,
- au CAUE 71 pour 1.167 euros,
- à Destination Saône-et-Loire pour 320 euros,
- à ANPP pour 600 euros,
- au Comité Régional de Tourisme pour 1.000 euros, dans le cadre de la dernière année d'application de la convention "Vignobles & Découvertes",
- ...

AUTORISE la Présidente à mener les démarches nécessaires.

Christine ROBIN,
Présidente





Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 071-200076214-20200205-DE_2020_09-DE

SLOW

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-09 PETR (R9)

Objet : LEADER - approbation avenant n°3 – fin de gestion

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural Bourgogne signée entre, le PETR Sud Bourgogne, l'ASP et la Région Bourgogne en date du 08/11/2016 et ses avenants du 6 août 2018 et le 11 juillet 2019 ;

Vu le mail adressé par l'Autorité de gestion aux GAL du PDR Bourgogne en date du 10/12/2019 informant du report de la date limite de prise d'engagement juridique ;

Vu le cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015, modifié ;

Vu la proposition d'avenant n°3 jointe ;

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE la proposition d'avenant ;

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°3, relatif à la fin de gestion, de la convention LEADER du GAL Mâconnais Sud Bourgogne.

Christine ROBIN,
Présidente



SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-10 PETR (R10)

Objet : LEADER - approbation avenant n°4

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENDVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier JOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBELIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
Gérard COLON
Bernard DESPLAT
Dominique DEYNOUX
Jean-François FARENC

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural Bourgogne signée entre, le PETR Sud Bourgogne, l'ASP et la Région Bourgogne en date du 08/11/2016 et ses avenants du 6 août 2018 et le 11 juillet 2019 ;

Vu le vote du comité de programmation du GAL Mâconnais Sud Bourgogne en date du 12 novembre 2019 ;

Vu la proposition d'avenant n°4 jointe ;

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE la proposition d'avenant ;

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°4, portant modification de la maquette financière et des fiches-action de la convention LEADER du GAL Mâconnais Sud Bourgogne.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
 DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 MACONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 5 février 2020

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 26

Convocation du 30/01/20

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 23 janvier 2020 pour un Comité syndical devant se réunir le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (34), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 30 janvier 2020 pour un Comité syndical le 5 février 2020. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2020-11 PETR (R11)

Objet : Accueil des stagiaires de l'enseignement au sein du PETR

Secrétaire de séance : Brigitte DARMEDRU

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRÉSIDENTE	Michel DU ROURE	Délégué au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Thierry IGONNET	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jeannick LEMAITRE	Délégué au PETR
Maria-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Virginie DE BATTISTA	10 ^{ème} Vice-présidente – à partir du rapport n°7	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Dominique JOBARD	15 ^{ème} Vice-président	Michel MAYA	Délégué au PETR
Jean-Paul AUBAGUE	Délégué au PETR	Roger MOREAU	Délégué au PETR
Robert CASENOVE	Délégué au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Patrick RAFFIN	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Colette ROLLAND	Déléguée au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Patrick DESROCHES	Délégué au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Louis ANDRES	à Christine ROBIN
Pierre-Michel DELPEUCH	à Patricia CLEMENT
Vincent FAGUET	à Roger MOREAU
Xavier IOOS	à Gérard THIELLAND
Bernard ROBÉLIN	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Marie-Paule CERVOS
 Gérard COLON
 Bernard DESPLAT
 Dominique DEYNOUX
 Jean-François FARENC

Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6 ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;
Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;
Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;
Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

VALIDE le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non au sein des services du PETR Mâconnais Sud Bourgogne ;

DIT que toutes les modalités de cette gratification seront définies par une convention entre l'établissement de l'enseignement, le stagiaire et la collectivité ;

APPLIQUE systématiquement la revalorisation du montant des gratifications selon l'évolution de la réglementation ;

AUTORISE la Présidente à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Christine ROBIN,
Présidente

